

[Sénégal, 2021]

L'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE

Contenu

Introduction.....	1
Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE	2
Plan de travail (Exigence 1.5).....	2
Suivi des progrès.....	4
Innovations et impact.....	7
Partie II: Débat public.....	11
Données ouvertes (Exigence 7.2)	11
Sensibilisation et communication (Exigence 7.1).....	12
Partie III : Durabilité et efficacité	18
Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP.....	23

Introduction

Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique sans une sensibilisation du public, une bonne compréhension de la signification des chiffres et un débat public sur l'utilisation efficace des revenus issus des ressources. Les exigences de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer que les parties prenantes sont engagées dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les divulgations de l'ITIE mènent au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public plus large. Il est également capital que les leçons apprises de la mise en œuvre soient suivies d'actions, que les recommandations de mise en œuvre de l'ITIE soient prises en compte et suivies d'action le cas échéant et que la mise en œuvre de l'ITIE se fasse sur une base stable et durable.

Le groupe multipartite peut utiliser ce modèle pour superviser les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Lorsque les informations sont facilement accessibles ailleurs, il est suffisant d'inclure un lien vers les documents accessibles au public. Le champ d'application de ce modèle reflète l'Exigence" 1.5 de la Norme ITIE sur les plans de travail et les Exigences 7.1 à 7.4 sur les résultats et l'impact.

Le groupe multipartite doit examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE annuellement (Exigence 7.4). Le groupe multipartite est encouragé à mettre à jour ce

document annuellement afin de superviser les progrès, opérer un suivi des efforts visant à améliorer l'accessibilité des données et informer la planification des travaux. Afin d'informer la Validation, il est exigé du groupe multipartite que celui-ci soumette le formulaire complété à l'équipe de Validation du Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation. La période reflétée dans cet examen peut être la période depuis la Validation précédente ou l'année calendaire/l'exercice fiscal précédent. Le groupe multipartite doit clairement indiquer la période couverte par l'examen. L'examen annuel des résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE effectué par le groupe multipartite doit être accessible au public, et les parties prenantes au-delà des membres du groupe multipartite doivent avoir la possibilité de fournir un retour d'information sur le processus ITIE (Exigence 7.4).

Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

Plan de travail (Exigence 1.5)

1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

Période couverte par le plan de travail ITIE actuel	<i>Le Plan de Travail Annuel (PTA) 2021 couvre la période allant de Janvier à décembre 2021</i>
Information sur l'accès public au plan de travail	<i>Le PTA 2021 est publié sur le site du CN-ITIE : http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/04/Plan-de-travail-Annuel-2021-copie.docx-Revu-2.pdf</i>
Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail ITIE actuel	Résumé : <ul style="list-style-type: none">- <i>La Commission Renforcement de capacités prépare un projet de PTA articulé autour des priorités nationales définies dans le Plan stratégique 2017/2021.</i> Lien utile : http://itie.sn/2017/03/23/plan-strategique-2017-2021-litie-une-plateforme-multi-actorielle-d'impulsion-des-reformes-en-matiere-de-transparence-et-de-bonne-gouvernance-dans-le-secteur-extractif/ <ul style="list-style-type: none">- <i>Le Projet est partagé avec le Groupe Multipartite pour discussions.</i> Le PTA est partagé avec les parties prenantes externes (Chambres des Mines, WIM, AGC, Coalition PCQVP) pour avis et commentaires. Les contributions sont consolidées dans le document projet du PTA : https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Contribution-des-parties-prenantes-PTA-2021.pdf

	<ul style="list-style-type: none">- Le PTA 2021 est examiné en session ordinaire pour approbation.- Le PTA 2021 a été validé lors de la réunion du CN-ITIE du 15 décembre 2020 → (Voir, Compte Rendu n°05 2020/CN ITIE).
Adoption du Plan de travail par le GMP	Réunion du CN-ITIE en date du 15 décembre 2020

2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.

Comme les années précédentes, le PTA 2021 a pris en compte les priorités nationales et les mutations intervenues dans le secteur extractif avec, notamment les questions en lien avec l'exploitation future du pétrole et du gaz telles que le Contenu local, la révision du Code de l'environnement, la nécessité de mettre en œuvre le Plan d'Action pour l'effectivité des recommandations issues des Rapports ITIE et de la Validation, et enfin la mobilisation des revenus par l'Etat.

La mise en œuvre de l'ITIE s'inscrit dans l'axe 3 « Gouvernance, Paix et Sécurité » du Plan Sénégal Emergent (PSE), référentiel en matière de politiques publiques.

Le Sénégal compte exploiter son potentiel minier et assurer l'émergence d'industries structurées autour de ces ressources. L'option de l'État dans le domaine est de favoriser un meilleur partage de richesse à travers : i) l'implication du secteur privé national dans l'exploitation, et ii) la mise en place de contrats et d'un cadre réglementaire préservant les intérêts de l'État. À cet effet, le Sénégal a déjà adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE).

Aussi, le secteur de l'énergie constitue un soutien majeur au développement de l'économie, à la réduction des inégalités sociales et territoriales. La Stratégie d'Émergence traduit l'ambition du Sénégal de garantir un accès large et fiable à une énergie bon marché.

La phase opérationnelle de ces objectifs est déclinée dans les lettres de politique sectorielle des ministères de Mines, du Pétrole et de l'Environnement.

Liens utiles :

Plan Sénégal Emergent :

<https://www.sec.gouv.sn/dossiers/plan-s%C3%A9gal-emergent-pse> (consulté le 11 mai 2021)

Plan d'Actions Prioritaires 2019-2023 :

<http://www.finances.gouv.sn/pap2/> (consulté le 11 mai 2021)

Lettre de politique sectorielle du Ministère des Mines et de la Géologie

https://minesgeologie.sec.gouv.sn/sites/default/files/Lettre_Politique_Sectorielle_Developpement_Mines-2016.pdf (consulté le 11 mai 2021)

Lettre de politique sectorielle du Ministère du Pétrole et des Energies :

<https://www.energie.gouv.sn/lettre-de-politique-de-developpement-du-secteur-de-energie/> (consulté le 11 mai 2021)

Lettre de politique sectorielle du secteur de l'Environnement et du Développement durable :

<https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/A7562A6D-A495-3267-4BB5-8B727A4646A3/attachments/lettre%20de%20politique%202016-2020.pdf>
(consulté le 11 mai 2021)

Plan de travail annuel 2021 :

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/04/Plan-de-travail-Annuel-2021-copie.docx-Revu-2.pdf>

3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.

Oui. Voir, pages 5 et 6 du Plan Stratégique 2017-2021. Mot du président du CN-ITIE, et préface du Secrétaire Permanent

Le Plan Stratégique prévoit, de façon analogique, les interventions de l'ITIE dans le secteur extractif sénégalais, c'est anticiper sur les changements encore incertains, afin de proposer des interventions susceptibles d'influencer les directions du changement.

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2017/03/Plan-Strat%C3%A9gique-ITIE-2017-2021.pdf>

Suivi des progrès

4. Fournissez un aperçu des activités menées durant la période examinée et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du Plan de travail précédent. Le GMP est encouragé à fournir un résumé ici et à documenter les progrès de façon plus détaillée dans le plan de travail lui-même.

Dispositif de suivi des recommandations :

lettres envoyées aux Ministères ;

Note d'information au Président de la République ;

Comité ad hoc suivi des recommandations ;

Audiences avec les Ministères sectoriels (Mines, finances, Pétrole, Justice)

- Suivi des directives du Conseil des Ministres;

- Retour d'information des administrations

Résumé :

- Amélioration du cadre juridique : décret relatif au registre sur les bénéficiaires effectifs/ arrêtés relatif aux bénéficiaires effectifs ;
- Dialogue multiacteurs avec membres issus des différentes régions (CRD et fora communautaires dans chaque région) ;
- Organisation d'ateliers en virtuel et présentiel → renforcement de capacités des acteurs (membre de la société civile, greffiers, entreprises, journalistes, administration et parlementaires) ;
- Atelier virtuel sur l'utilisation de la plateforme télédéclaration avec les entreprises, la Cour des Comptes et l'administration (du 08 au 10 avril 2020) ;
- Séances de mise à niveau des membres du GMP, la société civile et les journalistes sur la lecture, la compréhension et le suivi des obligations contractuelles des entreprises.

Trois niveaux de suivi ont été retenus par le CN-ITIE :

Au niveau stratégique avec le Chef de l'Etat :

Le 05 février 2020 à Saint-Louis, le CN-ITIE a mis sur pied une « Commission Validation » en charge de s'assurer de la prise en charge effective de toutes les recommandations formulées dans le Rapport de Validation en travaillant étroitement avec les services gouvernementaux concernés. Pour rappel, le Sénégal se doit d'exécuter toutes les mesures avant l'échéance de la prochaine validation fixée au mois de mai 2021. Dans cette optique, le Comité a été reçu par le Président de la République, Son Excellence Macky SALL, ce Vendredi 09 Octobre 2020 pour l'Accélération de la Mise en œuvre des Recommandations issues des rapports ITIE et de la précédente Validation.

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Note-dinformation-au-PR@vf.pdf>

<https://itie.sn/2020/10/11/le-comite-national-recu-par-le-president-macky-sall-pour-la-mise-en-oeuvre-des-recommandations/>

https://www.youtube.com/watch?v=W_AqeRNMtsQ

<https://itie.sn/2020/12/24/rapport-itie-2019/>

Au niveau institutionnel avec les ministères concernés par la mise en œuvre :

Il s'agit principalement de la création d'un comité de suivi des recommandations ITIE et d'un Groupe de travail au sein du Ministère des Finances et du Budget (MFB), par Note de service n° 0043 MFB/SG/CEP/BE 15 mars 2021 et de Lettre-convocation n° 0343 MFB/CAB/CT.mb 27 janvier 2021

Au niveau interne :

Le CN-ITIE a formalisé une Commission Ad-hoc pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations et mesures correctives. Le but de ladite commission est d'évaluer le niveau de mise en œuvre des mesures correctives, et d'identifier des actions à mener en urgence en vue de lever les éventuels écueils et préparer la prochaine validation du Sénégal.

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2020/06/CR-1-2020-R%C3%A9union-GMP-28-F%C3%A9vrier-2020.pdf>

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2020/11/PV-GMP-n%C2%B02-2020-du-CN-ITIE-.pdf>

Voir, Rapport d'impact (2013-2020) : https://itie.sn/?offshore_dl=5326

5. Donnez un aperçu des réponses fournies par le groupe multipartite/ des progrès effectués relativement aux recommandations issues des déclarations et de la Validation ITIE ainsi que sur les lacunes en information, conformément à l'Exigence 7.3.

Le groupe multipartite est tenu d'établir une liste des recommandations, et activités qui ont été entreprises, en vue de répondre à chacune d'entre elles, ainsi que le niveau d'avancement dans la mise en œuvre de chacune. Dans les cas où le gouvernement, ou le groupe multipartite, a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est demandé au groupe multipartite d'expliquer les raisons ayant motivé cette décision.

Pour le suivi des recommandations, merci de cliquer sur le lien suivant :

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/Suivi-des-recommandations-des-rapports-ITIE-anterieurs-2014-2019.pdf>

6. Comment les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ont-elles informé le plan de travail actuel ?

Les leçons apprises au fil de la mise en œuvre de l'ITIE sont déclinées en activités dans le PTA pour une bonne prise en compte des priorités nationales : Contenu local, Mobilisation des revenus, Déclaration de Bénéficiaires effectifs, Transparence environnementale etc...

Lien utile : <http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/04/Plan-de-travail-Annuel-2021-copie.docx-Revu-2.pdf>

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Plan-de-travail-Annuel-2021-misajour@24062021.pdf>

Sur la base de la matrice d'exécution des activités, le CN-ITIE a mis à jour son Plan de travail 2021.

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Contribution-des-parties-prenantes-PTA-2021.pdf>

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Matrice-2021-dexecution-des-activites-Juin-2021.xlsx>

Innovations et impact

7. Résumez toute action menée par le GMP pour aller au-delà des Exigences de l'ITIE et traitant de priorités de gouvernance du secteur extractif au niveau national et local.

Les rapports ITIE documentent le contenu local, les dépenses environnementales, la transparence des finances publiques par la traçabilité des revenus dans la comptabilité publique de l'Etat et l'amélioration des modalités de recouvrement des recettes, la divulgation des Bénéficiaires effectifs, la prise en compte de la dimension genre par une désagrégation des chiffres de l'emploi par niveau professionnel. En plus, le GMP a anticipé sur la publication des contrats qui est devenue une réalité en 2016. En dehors des Codes minier et pétrolier, la publication des contrats est prévue par l'article 4 de la **Loi n°2012-22 du 27 décembre 2012** portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

En plus de la mise en place d'un Portail (donnees.itie.sn), le GMP a également accompagné le Ministère des Mines et celui du Pétrole pour la divulgation systématique des données à travers leurs Cadastres et sites internet.

<https://portals.landfolio.com/Senegal/fr/>

<https://cadastre-petrolier.senegal.revenuedev.org>

Des actions de sensibilisation pour un meilleur suivi de l'impact sont menées au niveau local. L'ensemble des initiatives sont documentées dans le rapport de dissémination 2018.

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/DISSEMINATION-DES-RESULTATS-DU-RAPPORT-ITIE-2018.pdf>

L'ITIE s'est dotée d'un Plan de publication des contrats pétrolier et minier, adopté par le GMP lors de sa session du 15 septembre 2020.

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/01/PV-reunion-GMP-15-sept-2020.pdf>

<http://itie.sn/contrats-miniers/>

<http://itie.sn/contrats-petroliers/>

8. A quels types de résultats et d'impacts ces mesures ont-elles donné lieu pendant la période examinée ?

Voir l'Etude d'impacts de la mise en œuvre de l'ITIE Sénégal :

http://itie.sn/?offshore_dl=5326

- Adaptation du cadre juridique et réglementaire aux nouvelles exigences de l'ITIE : Exemple : l'article **12** de la **Loi 2019-03 du 1^{er} février 2019** portant Code pétrolier a institué un appel d'offre pour tous les blocs à la suite d'une recommandation de l'ITIE. La procédure est précisée par l'article **6** du **Décret 2020-2061 du 27 octobre 2020** portant application du Code pétrolier ;
- Inclusion de la déclaration des Bénéficiaires effectifs dans les textes législatifs et réglementaires : articles **95** et **96** du **Code minier** ; article **55** du **Code pétrolier** ; article **14** de la **Loi 2020-06 du 7 février 2020** portant **Code gazier** ; article **3** du **Décret 2020-2065 du 28 octobre 2020** fixant la participation des investisseurs sénégalais aux actifs des entreprises pétrolières et gazières ; article **18.1** du **nouveau modèle de contrat standard de partage de production d'hydrocarbure** ;
- Amélioration du recouvrement des revenus par l'Administration avec l'utilisation des données ITIE à des fins de redressements ;
- Mise en place d'un système de télédéclaration avec les portails Govin et Fusion ;
- Mise en place d'une fenêtre dans ASTER pour le suivi des recettes extractives (cf. circulaire du Trésor du 7 avril 2019 ;
- Meilleur encadrement des titres miniers par l'adoption d'un manuel de procédures ;

- Mise en place d'un Cadastre Pétrolier du Sénégal (CPS) (<https://cadastre-petrolier.senegal.revenue-dev.org>) ;
- Mise à jour du Cadastre minier (<https://minesgeologie.sec.gouv.sn/node/51>) ;
- Etc.

Les résultats (Rapport d'impact - 2013-2020) de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sont disponibles : https://itie.sn/?offshore_dl=5326

Les textes sont accessibles via ce lien : <http://itie.sn/reglementation/>

8. Si le GMP prévoit d'inclure de nouvelles questions ou approches à la mise en œuvre de l'ITIE, merci de les décrire ici.

Oui. Le CN-ITIE entend s'intéresser aux questions telles que, la transition énergétique, la réduction de l'empreinte écologique des entreprises (par la collecte de données relatives aux émissions de CO₂ par exemple), et les plans de neutralité carbone, la publication et la mise à disposition des Etudes d'impact environnemental et stratégique (EIES) et Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), et la mise à disposition des données relatives au contenu local.

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Formulaire-GovIn-exemple-document-1624986146389.pdf>

https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Rapport_final_Comite-Scientifique_PAD_2018.pdf

https://twitter.com/ewb_msv/status/1359092124910821378/photo/1

9. A quels types de résultats et d'impacts est-il attendu que ces plans donnent lieu ?

Il est attendu les résultats et impacts suivants :

- Mobilisation des recettes de l'Etat : il est prévu d'effectuer une étude sur la modélisation fiscale afin de mieux évaluer les recettes attendues dans les projets extractifs. En même temps, un accent sera mis sur les rapports des dépenses fiscales dans le secteur.
- Débat public inclusif et l'équité dans la gestion des revenus du secteur extractif à travers des activités de partage des données du Rapport ITIE ou autres rencontres

sur différentes thématiques (suivi des obligations contractuelles, impacts sociaux et environnementaux, identité des bénéficiaires effectifs...)

- Meilleure connaissance du secteur extractif à travers le volet renforcement de capacités à travers des sessions de mise à niveau (seminaire, colloque, conférence)
- Plus d'impacts économiques pour le pays et, en particulier, pour les communautés locales : au niveau local, des initiatives seront menées en vue de renforcer la compréhension des opportunités socio-économiques par les communautés, avec un meilleur suivi des mesures sociales contenues dans les conventions minières.
- Gestion saine, durable et inclusive des ressources issues du secteur extractif : l'inclusion de la transition énergétique, suivis des PGES afin de mitiger les risques environnementaux.
- Stratégie de communication Opérationnalisation des Conventions locales de base avec les communautés pour renforcer le dialogue et la licence d'opérer ; et
- auprès des communautés locales renforcée à travers une large gamme de documents en langues locales, d'émissions radiophoniques et autres productions audiovisuelles pour la compréhension des enjeux de la mise en œuvre.

10. Résumez les efforts du GMP pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE durant la période examinée, y compris toute action pour élargir le champ d'application et améliorer la granularité des déclarations ITIE ou visant à renforcer les relations avec les parties prenantes. Le GMP est encouragé à documenter la façon dont il a pris en compte les questions de genre et d'inclusivité.

- Désagrégation des données relatives à l'emploi en tenant compte du sexe dans les Rapports ITIE depuis 2018. Plus de détails, voir lien ci-après : <http://itie.sn/2021/03/28/reflexions-sur-lautonomisation-des-femmes-dans-le-secteur-extractif-au-senegal/> ;
- Effectivité du dialogue avec les acteurs dans les zones d'exploitation pétro-gazières et minières : les activités de partage des données de l'ITIE constituent des moments très forts d'échanges d'information entre acteurs administrations territoriales et décentralisées, les entreprises et les communautés) <http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/DISSEMINATION-DES-RESULTATS-DU-RAPPORT-ITIE-2018.pdf>
- Mise en place d'un système de télédéclaration logé à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) : le Sénégal s'est doté d'un système de télédéclaration sur financement de la Banque Mondiale. Ce dispositif comprend deux

systèmes interconnectés, et connectés avec les systèmes gouvernementaux déjà en place, ainsi qu'un portail public. Ce système de télédéclaration vise à obtenir une meilleure traçabilité des revenus issus du secteur extractif, tout en permettant au Groupe Multipartite (GMP) de se consacrer davantage à l'analyse des données. (<http://itie.sn/2021/03/28/divulgation-systematique-des-donnees-le-senegal-donne-en-exemple/>) ;

- Mise en place d'un portail d'information pour le public ;
- Tenue d'un Registre des Bénéficiaires effectifs (RBE) au sein du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) : De la Conférence de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) sur la transparence en matière de divulgation de la propriété réelle les 23 et 24 octobre 2017 en passant par celle organisée à Dakar, du 31 octobre au 02 novembre 2018, à la signature du décret n°2020-791 du 19 mars 2020, instituant un Registre des Bénéficiaires effectifs (RBE) au niveau national et enfin l'arrêté relatif au formulaire de déclaration de Bénéficiaires Effectifs. La divulgation de l'identité des propriétaires réels des entreprises minières, pétrolières et gazières au Sénégal est devenue désormais une réalité grâce aux efforts conjugués du Comité national ITIE soutenu par le Ministère de la Justice, *Gainde* 2000 et l'ambassade de la Grande Bretagne. https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/RBE-Article-Récapitulatif_29juin2021.pdf ;
- Intégration des données relatives au Contenu Local dans le reporting ITIE : un tableau d'analyse sur les données du Rapport 2019 liées au contenu local : https://itie.sn/?offshore_dl=4400

Partie II : Débat public

Données ouvertes (Exigence 7.2)

11. Politique sur les données ouvertes et divulgations

Fournissez un lien vers la politique sur les données ouvertes adoptée par le GMP (Exigence 7.2.a) :	http://itie.sn/wp-content/uploads/2017/03/Politique-de-Donn%C3%A9es-Ouvertes-CN-ITIE-S%C3%A9n%C3%A9gal-vf.pdf
Les données ITIE sont-elles disponibles en format données ouvertes et ce fait est-il connu ? (Exigence 7.2.b) / :	Oui et elles sont bien vulgarisées. Voir, https://donnees.itie.sn/ Les données sont réutilisables grâce à des formats adaptables.
Le GMP a-t-il identifié des lacunes dans la disponibilité de données ITIE en format données ouvertes ? Le cas	Non.

<p>échéant quels types de lacunes ? (Exigence 7.2.b) :</p>	
<p>Le GMP a-t-il fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des données en format données ouvertes ? Le cas échéant merci de les décrire. (Exigence 7.2.b) :</p>	<p>Oui. Disponibilité des contrats sur le site, publications régulières des rapports, mise place du Système d'Information Ouvert du Comité National ITIE Sénégal → Données Ouvertes ITIE Sénégal, tenue du registre des Bénéficiaires effectifs,...). https://donnees.itie.sn/</p>
<p>Des fichiers de données résumés ont-ils été complétés pour chaque exercice à propos duquel des données ont été divulguées ? (Exigence 7.2.c) :</p>	<p>Oui. Des synthèses du Rapport ITIE ont été produits (« Comprendre pour agir », « Chiffres clés », ainsi que des « One Pages » sur des thématiques partagés avec les parties prenantes lors des activités.</p>
<p>Quelles données divulguées de façon systématique et relevant du champ des divulgations ITIE sont-elles lisibles par machine et interopérables ? (Exigence 7.2.d) :</p>	<p>Les données sont disponibles sous forme de fichiers et de graphiques sur le site de l'ITIE. Voir : https://donnees.itie.sn/</p>

Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)

12. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information publiée sur le secteur extractif est compréhensible et disponible dans les langues qui conviennent.

- Tenue de fora communautaires en langues locales lors des « Semaines de l'ITIE » dédiées au partage des résultats, conclusions et recommandations des rapports ITIE.



- Organisation d'émissions en langues locales sur les radios communautaires

Base de données de productions écrites et audiovisuelles sur la mise en œuvre de l'ITIE :

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Statistiques-Media-ITIE-Senegal-juin2021.pdf>

<https://youtube.com/fyu0Bc2ASs/> émission faite au lendemain du lancement officiel du rapport de 2019

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/Emission-Ecorex-RFM-19-Decembre-2020-Presentation-Rapport-ITIE-2019.mp3>

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/EMISSION-LANGUE-LOCALE-Wolof-Rapport-ITIE-2019-TERANGA-FM-Saint-Louis.mp3> - (Voir émission en Wolof à Saint-Louis)

<https://youtu.be/b1UNvKMhn4k> - Entretien en langue Pulaar

<https://youtu.be/XiVqfgeGL94> - Entretien en langue Malinke

13. Donnez des exemples de l'utilisation des données ITIE.

Ces exemples d'utilisation des données ITIE peuvent inclure :

- Couverture presse écrite ou radio-télévisée de récits référencant les données ITIE : Oui. Voir :

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/Revue-de-presse-lancement-officiel-des-résultats-du-rapport-2019-compressé.pdf>

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/Revue-de-presse-CRD-THIES.pdf>

- **Etudes analytiques ou recherches s'appuyant sur des données ITIE** : Encadrement de deux (02) mémoires de Master en Sciences Politiques à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. De plus, trois (03) étudiants en Master de Gestion intégrée et développement durable du Littoral Ouest Africain (GIDEL) - Chaire UNESCO / UCAD ont exploité et utilisé les données ITIE dans le cadre de la recherche.
- **Notes de plaidoyer ou de lobbying faisant référence à des données ITIE** : Campagne de plaidoyer des membres de la plateforme Citoyens Actifs pour la Justice Sociale (CAJUST) pour la mise à disposition des fonds destinés aux Collectivités territoriales, et utilisation des données ITIE dans le cadre des formations organisées par les acteurs des Organisations de la Société civile.

- **Débats ou contributions parlementaires s'appuyant sur des données ITIE** : Rencontres et activités co-organisées par le Réseau des parlementaires pour la gouvernances des ressources minérales en partenariat avec l'Observatoire de Suivi des Indicateurs de Développement Economique en Afrique (OSIDEA).
- **Colloques et conférences** : Colloque de l'Université Alioune Diop de Bambey (15 et 16 décembre 2020).
- **Enquêtes et publi-reportages** : « Enquête sur le Zircon de Diogo ».

<https://www.enqueteplus.com/content/zircon-diogo-region-de-thies-au-c%C5%93ur-d%E2%80%99un-drame-%C3%A9cologique>

- Etc.

Donner des liens vers des éléments probants lorsqu'ils existent.]

- masterlittoral.ucad@gmail.com;
 - **Sow, Set**: « Impacts potentiels de l'Exploitation des hydrocarbures sur les écosystèmes marins: cas du champ SNE sur l'air marine protégée de sangomar dans le delta du saloum ».
 - **Sock, Abdoulaye** : « Pollutions marines par les hydrocarbures dans les eaux sous juridiction nationale cas dans la zone portuaire : PAD ».
 - **Diédhiou, Papa Souleymane** : « Diagnostic de la vulnérabilité des zones marines et côtières aux pollutions par hydrocarbure : Etude prospective sur l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis ».
- **Minette, Mathias**. "l'Afrique assise sur les mines: l'exemple de l'exploitation du zircon au Sénégal" (Mémoire de Master 2, UFR SJP/UGB, 2020).
- **Diéye, Mohamed**. "Les hydrocarbures au Sénégal : enjeux économiques et géostratégiques" (Mémoire de Master 2, UFR SJP/UGB, 2020).

Il est également possible de faire état d'exemples de façon indirecte, par exemple :

Diamanka, Abdourahmane (Institut des Sciences de l'Environnement – ISE) : a effectué un stage de neuf (09) mois (juin 2019 – avril 2020) dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de Master 2 intitulé « Les contrats pétroliers et gaziers : Quelle gouvernance pour une durabilité environnementale et sociale au Sénégal ? » (sous la Direction du Pr. Cheikh DIOP). Dans le cadre de son stage, M. **Diamanka** a eu accès à toutes les données de l'ITIE en tant que tel, et aux Rapports ITIE. Il a également pris part à toutes les activités organisées par le CN-ITIE durant la période.

A compléter au besoin avec des cas d'utilisation des données ITIE.

14. Donnez de l'information sur des événements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.

Nom de l'évènement	Courte description de l'évènement	Date	Lieu	Organisateur	Nombre et profil des participants	Liens vers des informations complémentaires
Dissémination du Rapport ITIE 2017	<i>Lancement officiel des résultats et conclusions du Rapport 2017</i>	16 novembre 2018	Dakar	CN-ITIE	État Secteurs public & privé/ OSC	https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Dissemination-Donnees-ITIE-2017@VF.pdf
Dissémination du Rapport ITIE 2017	<i>Publication et vulgarisation à grande échelle des résultats et conclusions du Rapport</i>	22 novembre 2018	Dakar	CN-ITIE	État Secteurs public & privé/ OSC	https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Dissemination-Donnees-ITIE-2017@VF.pdf
Dissémination du Rapport ITIE 2017	<i>Publication et vulgarisation à grande échelle des résultats et conclusions du Rapport</i>	07 décembre 2018	Région de Thiès	CN-ITIE	État Secteurs public & privé/ OSC	https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Dissemination-Donnees-ITIE-2017@VF.pdf
Dissémination du Rapport ITIE 2017	<i>Publication et vulgarisation à grande échelle des résultats et conclusions du Rapport</i>	20 décembre 2018	Région de Kédougou	CN-ITIE	État Secteurs public & privé/ OSC	https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Dissemination-Donnees-ITIE-2017@VF.pdf
Dissémination du Rapport ITIE 2017	<i>Publication et vulgarisation à grande échelle des résultats et conclusions du Rapport</i>	23 Janvier 2019	Région de Saint-Louis	CN-ITIE	État Secteurs publics privés/ OSC	https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Dissemination-Donnees-ITIE-2017@VF.pdf
Semaine de l'ITIE	Dissémination du Rapport ITIE 2019	21-23 Déc. 2020	Région de Thiès	ITIE/Antenne locale (PCQVP)	Secteurs public & privé/ OSC	http://itie.sn/2021/01/11/partage-des-resultats-du-rapport-2019-a-thies-et-kedougou/
Semaine de l'ITIE	Dissémination du Rapport ITIE 2019	04-09 Janv. 2021	Région de Kédougou	ITIE/Antenne locale (PCQVP)	Secteurs public & privé/ OSC	http://itie.sn/2021/01/11/partage-des-resultats-du-rapport-2019-a-thies-et-kedougou/

Semaine de l'ITIE	Dissémination du Rapport ITIE 2019	Janvier 2021	Région de Saint-Louis	ITIE/Antenne locale (PCQVP)	Secteurs public & privé/ OSC	http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/Note-dinformation-Saint-Louis-Rapport-ITIE-2019@janvier-2021vf.pdf http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/Impact-s-sociaux-de-lexploitation-des-hydrocarbures-au-SA%CC%83%C2%A9%EF%B8%8FnA%CC%83%C2%A9%EF%B8%8FgaL.pptxUTF-8
Semaine de l'ITIE	Dissémination du Rapport ITIE 2019	Janvier 2021	Région de Fatick	ITIE	Secteurs publics privés/ OSC	http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/Exploitation-petroliere-et-gestion-des-impacts-environnementaux-et-1.odp

15. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour identifier les défis d'accès et les besoins en information des utilisateurs des données, y compris une ventilation par genre et par sous-groupes de citoyens.

Une série de documents a été développée pour faciliter la compréhension et l'utilisation des données des rapports ITIE. Les documents sont élaborés à la suite des informations collectées lors des disséminations ; ce qui permet d'impacter directement les cibles.

<https://lequotidien.sn/biens-et-services-dans-le-secteur-minier-les-fournisseurs-kedovins-veulent-sinspirer-de-l'experience-burkinabe/>

<https://www.dakaractu.com/Exploitation-mini%C3%A8re-les-PME-de-Kedougou-n-ont-ben%C3%A9fici%C3%A9-de-4-de-la-manne-financiere-gener%C3%A9e-par-la-fourniture-des-a199403.html>

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/DISSEMINATION-DES-RESULTATS-DU-RAPPORT-ITIE-2018.pdf>

Des synthèses du Rapport ITIE ont été produits « Comprendre pour agir », « Chiffres clés », ainsi que des « One Page » sur des thématiques précises, et partagés avec les parties prenantes à l'occasion de diverses activités.

16. Décrivez les autres efforts entrepris par le GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée.

Note d'analyse médiatique d'utilisation des données de l'ITIE :

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Statistiques-Media-ITIE-Senegal-juin2021.pdf>

Etude faisabilité Système de Télédéclaration-senegal 2019 :

http://itie.sn/?offshore_dl=3355

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/DISSEMINATION-DES-RESULTATS-DU-RAPPORT-ITIE-2018.pdf>

<http://itie.sn/2017/03/15/rapport-etude-de-cadrage-pour-la-divulgation-2/>

<http://itie.sn/2021/05/06/le-point-bulletin-dinformation-sur-le-secteur-extractif/>

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2020/11/Bulletin-dinfo-Juillet-Aout-2020.png>

<https://www.linkedin.com/pulse/5e-numéro-du-bulletin-dinformation-de-litie-sénégal/>
<https://www.youtube.com/watch?v=vICqOEPUef8>

<https://www.linkedin.com/posts/comit%C3%A9-national-itie-cn-ities%C3%A9n%C3%A9gal-20885596-rapport-itie-2019-tous-les-chiffres-cl%C3%A9s-activity-6767765402727526400-xDhJ>

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/BENEFICIAIRES-EFFECTIFS-1.pdf>

<https://donnees.itie.sn/>

17. Comment le GMP pourrait-il améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information, tenant compte des besoins de différents sous-groupes de la population ?

- Par la multiplication des fora communautaires, en partenariat avec les Organisations de la Société Civile, et / ou à travers l'organisation de « Semaines de l'ITIE » étendues aux quatorze (14) régions du pays ;
- Par la simplification du Rapport ITIE en images et en vidéo, et/ou en langues nationales (2mn maximum) ; et
- Appui en organisation des cadres de concertation de suivi de la gouvernance (Kédougou et Matam) et accompagnement éventuel des autres régions.

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Arrete-du-Gouverneur-Cadre-de-concertation-Kedougou.pdf>

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/arrete-n-091-portant-creation-dun-groupe-technique-pour-la-promotion-des-achats-locaux-GTAL.pdf>

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Arrêté-Comm-regionale-concertation-interventions-sociales-secteur-minier-Matam.pdf>

Partie III : Durabilité et efficacité

18. Le GMP doit présenter toute information ou tout élément probant supplémentaire liés aux indicateurs d'évaluation de la durabilité et de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE.

- I. La mise en œuvre de l'ITIE s'intéresse aux enjeux et défis liés à la gouvernance du secteur extractif pertinents, à l'échelle du pays. Cet indicateur reconnaît également les efforts visant à aller au-delà de la Norme ITIE : 1

- *Disponibilité des données relatives au contenu local au niveau national pour impulser les politiques publiques en la matière (<https://itie.sn/rapport-itie-2019/>);*
- *Consécration des dispositions de transparence dans les lois nationales (Codes minier, pétrolier, gazier et le Code de transparence dans la gestion des finances publiques)*
- *Participation quasi-systématique du CN-ITIE aux activités des autres structures de l'Etat traitant des défis de gouvernance :*
 - Cos-PetroGaz ;
 - OFNAC ;
 - Ministère de la Justice ;
 - Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires ;
 - CENTIF ;
 - etc.

<https://www.sec.gouv.sn/cellule-nationale-de-traitement-des-informations-financieres-centif-du-senegal>

- OFNAC.

<https://www.ofnac.sn/>

Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (site en cours de construction). ITIE est membre du Comité de pilotage. Le Sénégal a adhéré au PGO le 18 juillet 2018.

Manuel de procédure du Ministère des Mines <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Manuel-de-procedures-Ministere-des-Mines-et-de-la-Geologie-Ed.-Mars-2021.pdf>

Publication systématique de tous les contrats ;

*Contribution à la définition de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
stratégie nationale de lutte contre le Blanchiment des capitaux ;*

Modification du CGI pour la transparence des bénéficiaires effectifs (LFR juin 2021)

- II. Les données du secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises. 1

Plateforme de télédéclaration <https://itie.sn/2021/03/28/divulgation-systematique-des-donnees-le-senegal-donne-en-exemple/>

Elle couvre l'information contextuelle et financière agrégée prévue par les Exigences ITIE 2,3,4,5 et 6. Voir tableau, ci-après :

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Divulgations.xlsx>

FUSION

<http://senegal-mcas.revenueev.org/NTR/login/auth>

GovIn

<http://sso.revenueev.org/?returnUrl=http://tas-senegal.revenueev.org.s3-website.eu-central-1.amazonaws.com&lang=fr>

Extraire une section sur la divulgation systématique (fichier transparence) contrats ; données ANSD ; DGID ; Trésor ;

- III. Il existe un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées. 0,5

A renforcer la documentation sur l'environnement de la participation citoyenne ; ce que le GMP envisage de faire.

- Cour des Comptes consacre un chapitre au contrôle de la comptabilisation des recettes extractives dans son rapport public de 2017 pour la gestion des finances publiques. Voir :

<http://www.courdescomptes.sn/publications/rapports/rapports-publics-annuels/> :

Voir lien ci-après de la publication des rapports de la Cours des comptes pour les années 2018 et 2019 : <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Notes-complémentaires-Rapport-Cour-des-Comptes.pdf>

- Assemblée nationale dispose d'une Commission « Ressources minérales et Energies » de l'Assemblée nationale du Sénégal, et le « Réseau des parlementaires pour la bonne gouvernance des ressources minérales (RGM) » ;
- Plusieurs associations s'intéressent aux questions de gouvernance (Réseaux des journalistes spécialisés dans les ressources du secteur extractif, Associations locales, Ordre des Experts fiscaux). Exemple : <http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/ATELIER-COMMISSION-ENERGIE-ET-RESSOURCES-MINERALES-FORUM-CIVIL.pdf> ;
- Mise en place de Cadres de concertation pour les acteurs et parties prenantes régionaux (Matam et Kédougou) - <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Arrete-du-Gouverneur-Cadre-de-concertation-Kedougou.pdf> - <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/arrete-n-091-portant-creation-dun-groupe-technique-pour-la-promotion-des-achats-locaux-GTAL.pdf> - <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Arrêté-Comm-regionale-concertation-interventions-sociales-secteur-minier-Matam.pdf> ;
- Les représentants de la société civile au sein du GMP portent la voix des communautés et relaient leurs préoccupations en matière de gouvernance du secteur extractif.
- Représentation de la société civile dans les instances de gouvernance de ressources naturelles ; audela de l'ITIE ; COSPETROGAZ, Comité de suivi du Contenu local ; Commission nationale de Gouvernance avec la nomination d'une personnalité indépendante de la société civile ; Dialogue « Sunu budget » ; existence de comités locaux avec les comités ; (Kédougou, Matam).
- Partage d'information avec les communautés ;

IV. Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour des fins d'analyse, de recherche et de plaidoyer. 1

- Couverture des activités du CN-ITIE par la presse écrite et/ou radio-télévisée, existence de récits référençant les données ITIE : oui
- Etudes analytiques ou recherches s'appuyant sur des données ITIE et étudiants en année de Master qui ont exploité les données de ITIE ;
- Notes de plaidoyer ou de lobbying faisant référence à des données ITIE : → campagne de plaidoyer Citoyen Actif pour la Justice sociale (CAJUST) pour la mise à disposition des fonds destinés aux Collectivités territoriales ;
→ utilisation des données dans les formations organisées par les acteurs des organisations de la Société civile
- Débats ou contributions parlementaires s'appuyant sur des données ITIE (Réseau des parlementaires pour la gouvernances des ressources minérales avec OSIDEA)

Les types de données utilisées sont les flux de paiement reflétant les contributions des entreprises; les chiffres de production et d'exportation, le contenu local, les contrats miniers et pétroliers

Question écrite du député Ousmane Sonko, adressée au Président de l'Assemblée nationale.

(...) En 2018, le rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (Itie) renseigne que la Somiva déclare avoir versé 964 millions de francs Cfa à l'Etat du Sénégal, avec un volume de production de 570 997 tonnes et une valeur de production de plus 20 milliards de francs Cfa. (https://www.seneweb.com/news/Politique/exploitation-des-phosphates-de-matam-son_n_336032.html)

Donner des liens vers des éléments probants lorsqu'ils existent.]

- Adresse email du master : masterlittoral.ucad@gmail.com;
 - **Sow, Set.** « Impacts potentiels de l'Exploitation des hydrocarbures sur les écosystèmes marins: cas du champ SNE sur l'air marine protégée de sangomar dans le delta du saloum » ;
 - **Sock, Abdoulaye.** « Pollutions marines par les hydrocarbures dans les eaux sous juridiction nationale cas dans la zone portuaire : PAD ».
 - **Diédiou, Papa Souleymane.** « Diagnostic de la vulnérabilité des zones marines et côtières aux pollutions par hydrocarbure : Etude prospective sur l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis ».
- **Minette, Mathias.** "l'Afrique assise sur les mines: l'exemple de l'exploitation du zircon au Sénégal" (Mémoire de Master 2, UFR SJP/UGB, 2020).

- Diéye, Mohamed. "Les hydrocarbures au Sénégal : enjeux économiques et géostratégiques" (Mémoire de Master 2, UFR SJP/UGB, 2020).

V. L'ITIE a informé les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif. 1

Les réformes (Code minier, code pétrolier, code gazier, décret sur les bénéficiaires effectifs, loi sur le contenu local et les décrets d'application, le projet de Code de l'Environnement, etc) ;

Pour le code minier de 2016, l'ITIE a contribué à l'intégration des principes et exigences de la Norme en ses articles 95 et 96 ; à l'introduction de la lutte contre les conflits d'intérêts (art. 32).

Pour le code pétrolier de 2019, le CN-ITIE a contribué au renforcement des conditions d'attribution des blocs pétroliers : article 12 prévoyant l'appel d'offre et la commission d'examen et de négociation des contrats ; la clarification du régime des bonus de signature versés par les titulaires de titres (art. 7) ; obligation de déclaration à l'ITIE et respect des principes et exigences notamment la déclaration des BE (art. 55) ; interdiction de conflits d'intérêts (art. 67) ;

Pour le Code Gazier, Déclaration des BE, art. 14 ;

Loi Contenu local et décret d'application ;

Décret n°2020-791 relatif aux RBE ;

Arrêté relatif au formulaire de déclaration.

<http://itie.sn/reglementation/>

Ci-après les contributions du CN-ITIE aux réformes législative et réglementaire :

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Contributions-du-Comite-national-ITIE-en-vue-de-lalaboration-des-textes-dapplication-de-la-loi-sur-le-contenu-local-V20122019.pdf>

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Projet-de-loi-Gazière@Observations-et-propositions-CN-ITIE-vf.pdf>

- *Stratégie nationale de lutte contre la corruption*

Le CN-ITIE est membre du Comité de pilotage en charge de la définition de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

<https://www.ofnac.sn/>

Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

19. Décrivez les opportunités données aux parties prenantes au-delà des membres du GMP de donner leur retour sur le processus ITIE, y compris sur le plan de travail ITIE.

- Participation aux rencontres et activités de l'ITIE ;
- Partage des rapports avec les autres acteurs non-membres ;
- Prise en compte des recommandations des communautés ;
- Transmission du plan de travail à l'ensemble des parties prenantes, etc.

Cf : tableau n°14 : sur les événements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.

<https://itie.sn/2020/06/30/dissemination-des-resultats-du-rapport-itie-2018/>
<https://itie.sn/2020/10/11/le-comite-national-recu-par-le-president-macky-sall-pour-la-mise-en-oeuvre-des-recommandations/>

20. Décrivez comment les retours des parties prenantes au-delà des membres du GMP ont été pris en compte dans l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

- Partage des projets de rapport aux parties prenantes ;
- Prise en compte des commentaires dans la finalisation des documents partagés ;
- Disponibilité d'un rapport documentant les préoccupations des communautés :

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Consultations-des-parties-prenantes-Etude-dimpact-2020.xlsx>

<http://itie.sn/2021/05/10/dissemination-des-resultats-du-rapport-itie-2018/>

<https://itie.sn/2020/11/16/impacts-de-la-mise-en-oeuvre-litie-au-senegal-letude-est-disponible/>

21. Date à laquelle le GMP adopte cette contribution et information sur la façon pour le public d'y accéder, par exemple un lien vers le site national de l'ITIE.

<http://itie.sn/2021/05/10/dissemination-des-resultats-du-rapport-itie-2018/>

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2020/06/CR-1-2020-R%C3%A9union-GMP-28-F%C3%A9vrier-2020.pdf>